

AMENAGEMENT aux REGLES DE CLASSE 2019 pour les épreuves du « Tour Voiles Séries »

AMENDMENT to the CLASS RULES 2019 for the “Tour Diam series” races



Le CA en réunion de bureau a décidé d'autoriser l'aménagement suivant des règles de classe D24od pour les épreuves du « Tour Voile series ». Cet aménagement prend effet dès sa publication sur le site [diam24onedesign](http://diam24onedesign.com) et jusqu'à la fin de l'année 2019. / The board meeting has decided to modify via amendment some paragraphs of the Diam 24 od Class rules for the Tour Diam series races. . This amendment will come into effect as from its publication on the Diam24 Website [diam24onedesign](http://diam24onedesign.com) until the end of 2019.

- Pendant les épreuves « Tour Voiles séries » les diam 24od sont autorisés à courir sans les 4 paires battages/During the races « Tour Voiles séries » the diam 24od will be authorized to run without the 4 fenders.
Cette autorisation est subordonnée à la condition suivante: pendant ces régates les équipages assistés de semi-rigide doivent prêter assistance aux équipages non assistés lors des manœuvres qui nécessiterait la présence de ces paires battage/This authorization is subordinated to the following condition: during these regattas the teams crews, assisted by semi-rigid boats have to give assistance to non-equipped crews during specific maneuvers needing the presence of fenders.
- L'utilisation du gennaker 15/17 est interdite pendant les épreuves « Tour Voile series » cette interdiction ne vaut pas pour les équipages de « régatiers armateurs » qui seront autorisés à courir avec cette voile sur simple demande à la Classe Diam24od/ During the races « Tour Voiles séries » The use of the Gennaker 15/17 is forbidden expect for the “regatta owner”